

3Z CONSEIL

SAS au capital de 1000 euros
14 RUE DE LA RAFFIERE 78112 SAINT GERMAIN EN LAYE

RCS Versailles B 918 919 879

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire DU 30 04 2024

Madame Li ZHU demeurant 14 RUE DE LA RAFFIERE 78112 SAINT GERMAIN EN LAYE actionnaire unique de la société 3Z CONSEIL ,a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- dissolution anticipée et mise en liquidation amiable,
- nomination d'un liquidateur
- pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION – DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

L'actionnaire unique décide de la dissolution anticipée de la société ainsi que sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention ainsi que le nom du liquidateur figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé à 14 RUE DE LA RAFFIERE 78112 SAINT GERMAIN EN LAYE.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

L'actionnaire unique, nomme en qualité de liquidateur et pour une durée de la liquidation, Madame Li ZHU demeurant 14 RUE DE LA RAFFIERE 78112 SAINT GERMAIN EN LAYE.

Il est ainsi mis fin aux fonctions du Président à compter de 30/04/2024. Le liquidateur représentera la société au cours de la liquidation et disposera des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions prévues par le Code de commerce.

Le liquidateur convoquera les associés dans un délai de six mois afin de leur présenter un rapport sur la situation comptable de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer. Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement. Par ailleurs, il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les délais prévus par la Loi, les règlements ou les statuts, en vue d'approuver les comptes annuels.

Madame Li ZHU déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

Fait à SAINT GERMAIN EN LAYE

Le 30/04/2024

Signature :

Actionnaire Madame Li ZHU.

Handwritten signature in black ink, consisting of the Chinese characters '朱莉' (Zhu Li).